

Article paru le : 03 Novembre 2008

Me Chemla : « On pouvait se passer de cette loi »

Me Chemla : « On pouvait se passer de cette loi »

Vous avez défendu de grands criminels. Et en même temps vous militez dans l'association Victimes en série (Vies) pour l'amélioration des droits des victimes. Que pensez-vous de la rétention de sûreté ?

GERARD CHEMLA : « La réponse commune pour neutraliser les grands criminels est l'exclusion sociale. Dans la réponse pénale, il y a la composante sanction et la composante réinsertion. Il faut évidemment que les conditions de détention répondent à un environnement social, éducatif, médical normal pour que la personne ne sorte pas pire qu'elle n'est entrée.

Et puis, il y a quelques cas de détenus, qui ne sont ni malades, ni aliénés, qui sont définitivement dangereux, essentiellement de grands pervers. Ils ne souffrent pas, n'ont aucune maladie mentale et n'ont pas d'autres envies que de réitérer les actes. Pour eux, la sortie est très compliquée à envisager.

Les associations de victimes attendent évidemment une réponse de la société. »

La rétention de sûreté est-elle la solution ?

« Infliger une peine après la peine est contraire à nos principes.

Qu'on applique déjà les peines prononcées tout en assurant une vraie préparation de la sortie de prison. Cela aurait évité une nouvelle loi

Aujourd'hui, les peines sont de plus en plus longues et les détenus de moins en moins suivis. Or, pour certains, l'accompagnement doit se poursuivre au-delà de la peine.

Qu'on développe les bracelets électroniques, qu'on tranche une bonne fois pour toutes l'efficacité ou non de la camisole chimique. » »

Est-on capable aujourd'hui d'évaluer la dangerosité d'un homme ?

Il y a un manque évident de compétences en la matière. Il n'y a aucune étude sérieuse sur la dangerosité et ses critères, aucune base de données. Sur quels fondements décider qu'untel relève du centre socio-médico-judiciaire qui ne sera ni une prison, ni un hôpital... ? Les mesures prises au-delà de la peine de prison sont par nature dangereuses. Cela fait penser au goulag. »

« Il n'y a aucune étude sérieuse sur la dangerosité et ses critères ».

